

à

5134/118

5145/1

Messieurs

Le Président et Membres
de la Commission directrice
des Musées Royaux de Peinture
et de Sculpture de Belgique.

M'ai l'honneur de
soumettre à l'examen pour
la vente, un tableau du
peintre Edouard Agnewens
(Portrait d'enfants).

Lors de la dernière exposition
rétrospective où ce tableau figurait,
la commission des Musées
fit une offre de 3000 francs
pour l'acquisition de cette œuvre
qui appartenait à cette époque
à mes parents qui en édigeaient
5000 francs

je n'accepterais actuellement
cette offre de 3000 francs.

À la suite de la mort
de ma mère, cette œuvre
devant être vendue pour
sortir d'indivision, il me
serait agréable d'être pourvu
d'une réponse aussi prompte
=ment que possible.

Recevez entre temps,
Messieurs le Président et
membres de la Commission
mes très respectueuses salu=
=tations.

Eugène Wommey

37 rue de la Charité
Bruxelles.

Le 12 Octobre 1910.

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N^o: 5114/118

Objet:

Annexe

Expédié le 29th 1919

19.

A Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice a émis en principe, et sous réserve de l'approbation Ministérielle compétente, un vote favorable à l'acquisition pour les collections de l'Etat, d.....

Elle désirerait toutefois ne pas dépasser, en vue de..... acquisition, la somme de.....

Veillez nous faire savoir si vous accepteriez éventuellement la réduction de prix proposée et agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 2 Mars 1910

SECRETARIAT.

No

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 2-9^e 1910

Monsieur le Ministre

Nous avons l'honneur

de vous faire connaître

que dans sa séance

du 31 mars 1910 votre

Collège a émis son avis

favorable au à l'achat

de deux tableaux de

peinture, d'un tableau

de feu S. Agnesseur

représentant Deux Enfants.

Ce tableau a été proposé

par M. F. ... pour un

de 3000 fr. Nous espérons

que la décision de votre

Collège sera favorable

à la décision de la C. D.

de ...

de ... Le président

Exercice 19.....	
Loi du	Article.....
Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	
Chapitre	
No	
Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

5145/4

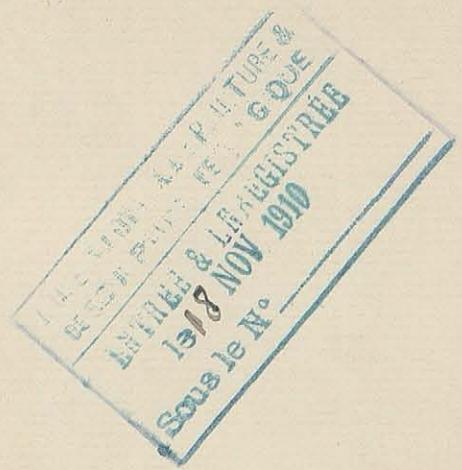
MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 16 novembre 1910.

N° 32757.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Messieurs ,



ANNEXE

Comme suite à votre lettre du 2 novembre , n° 5134/118, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise l'acquisition, au prix de trois mille francs, du portrait-groupe de deux enfants, par E. Agneessens, offert en vente par M. Mommen.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,

1910-6895. — G. Piquart.

A la Commission Directrice des Musées Royaux de Peinture & de Sculpture , Bruxelles.

Société Anonyme des anciens établissements de

F. MOMMEN & C.

Téléphone 1947

Rue de la Charité 37.

Bruxelles



FABRIQUE

DE

Couleurs .
 Toiles . .
 Panneaux
 Vernis . .
 etc.

Le 28 Novembre 1910.

à
 Monsieur le Secrétaire
 de la Commission Directrice
 des Musées Royaux de
 Peinture et de Sculpture
 de Belgique.

Veuillez je vous prie, trouver
 en retour, revêtues de ma signature,
 les pièces ci-jointes du chef de mission
 à l'Etat de mon tableau l'Apprenant.
 Recevez Monsieur le Secrétaire
 mes très respectueuses salutations.

E. Mommén
 37 rue de la Charité
 à Bruxelles.

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat la somme de Trois mille francs pour cession d'un tableau (groupe de deux enfants) par E. Agneessens

Bruxelles le 28 novembre 1910

C. Wommey

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire Le Président

Pierre Gevaert A. Bernaert

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat la somme de Trois mille francs pour cession d'un tableau (groupe de deux enfants) par E. Agneessens

Bruxelles le 28 novembre 1910

E. Wommey

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire Le Président

Marius Gwaerf A. Bernaert

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

SECRETARIAT

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 10 DEC 1910
Sous le N°

CONTRAT

Entre Monsieur Bernaert A., Ministre d'Etat, président
de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture
de l'Etat, agissant au nom de la dite Commission et avec l'approbation du
Ministre, d'une part, et Monsieur Eugene Mommen, domicilié à
Bruxelles, rue de la Charité N° 37 d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Monsieur Mommen E., déclare céder
aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, pour la somme
de trois mille francs, un tableau (groupe de deux enfants) par E. Agnessens.

Le paiement de cette somme sera effectué selon l'usage.

Fait en triple, à Bruxelles, le 28 novembre 1910.

Le Cédant,

E. Mommen

Le Président
de la Commission Directrice,

A. Bernaert

APPROUVÉ :

Le Ministre,

J. Moreaux

Enregistré à Bruxelles Sud le premier décembre 1900 dix

Volume 301 folio 72 case 5 reçu -gratit un rôle sans renvoi

le Receveur

signé : Amory

5745 / 9

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
—
ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 8 décembre 1910.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 10 DEC 1910
Sous le N°

N° 32937

ANNEXE.

Transmis à la Commission
directrice des Musées Royaux de
Peinture et de Sculpture une copie
à-jointe, munie de l'approbation
requise, du contrat qui accom-
pagnait la lettre du 20 novembre
n. n. 5134/110.

POUR LE MINISTRE :
Le Directeur général,

E. Van

A la Commission directrice
des Musées Royaux de Peinture
et de Sculpture de l'Etat, Bruxelles.

1910-6616. — G. Piquart.